

les familles, un nom de terre qui fut héréditaire et commun à tous les membres d'une même maison.

Les nobles, distingués déjà des *manants* par ces signes héréditaires, voulurent se donner une organisation qui les séparât davantage du peuple ; ils instituèrent la *chevalerie*, sorte de confrérie militaire où les nobles seuls, après de longues épreuves, purent entrer. Les *ordres* de l'Europe moderne en sont un dernier reste.

Le temps des croisades fut l'époque de la plus grande autorité de l'Église. Grégoire VII avait voulu soumettre tous les trônes à sa tiare. Il avait échoué dans cette entreprise ; mais en tenant suspendue sur la tête des rois l'arme terrible de l'excommunication, c'est-à-dire en leur fermant les portes de l'Église, les papes pouvaient soulever les peuples et faire trembler les plus puissants monarques.

### XXXI.

LA ROYAUTE COMMENCE LA GUERRE CONTRE LA FEODALITE AVEC L'APPUI DES COMMUNES, DES VILLES ET DES EGLISES. — PROGRÈS DE L'AUTORITÉ ROYALE SOUS LOUIS VI, LOUIS VII, PHILIPPE AUGUSTE ET LOUIS VIII. — EXTENSION DU DOMAINE DE LA COURONNE. — CONQUÊTES DE PLUSIEURS PROVINCES DE L'OUEST SUR JEAN SANS TERRE. — BATAILLE DE BOUVINES : AFFERMISSEMENT DE L'AUTORITÉ ROYALE AU NORD. — CONQUÊTES DE PLUSIEURS PROVINCES DU MIDI PAR SUITE DE LA CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS (1108-1226).

Tandis que la nation française, tirée d'un engourdissement qui avait duré deux siècles, sortait par toutes ses frontières à la fois pour conquérir l'Angleterre, Naples, Jérusalem et fonder un royaume en Espagne, l'indolent Philippe I<sup>er</sup> sommeillait sur le trône. Mais son fils, Louis VI, comprit ce que le temps demandait de lui. Toujours à cheval et la lance au poing, il combattit sans relâche contre les nobles qui détroussaient les voyageurs ou pillaient les biens des églises, et parvint à mettre un peu d'ordre et de sécurité dans ses domaines de l'Île de France. Les comtes de Corbeil et de Mantes, les sires de Montmorency, du Puiset, de Coucy et de Montfort furent contraints de respecter les marchands et les clercs. Tous les faibles, tous les opprimés accoururent autour de l'étendard protecteur qui se levait. Le clergé mit à son service ses milices : « Car, disait Suger, la gloire de l'Église de Dieu est dans l'union de la royauté et du sacerdoce. » Louis se procura de nouveaux alliés en intervenant dans la révolution communale.

L'activité que la nation française venait de montrer ne se portait pas seulement au dehors, au dedans une grande révolution commençait. L'évêque Adalbéron adressait, dans les premières années de ce siècle, au roi Robert, un poème latin dans lequel il ne reconnaissait que deux classes dans la société : les clercs qui priaient, les nobles qui combattaient ; au-dessous, bien loin, étaient les serfs qui travaillaient, mais ne comptaient pas dans l'État. On trouve, en effet, dans un vieux livre de droit au sujet des serfs : « Leur sire peut prendre tout ce qu'ils ont, et les corps tenir en prison, toutes fois qu'il lui plaît, soit à tort, soit à droit, et il n'est tenu d'en répondre à personne, fors à Dieu. » Cette condition bien misérable était pourtant un progrès sur l'esclavage antique, car, chez les anciens, ce n'était pas le bien seulement, c'était la vie de l'esclave qui était à la discrétion du maître. Le vilain avait un meilleur sort : sa terre appartenait au seigneur ; mais, les redevances payées, celui-ci n'avait plus droit de lui demander rien. « Si tu prends du bien hors des droites redevances, dit un vieux juriste, tu les prends contre Dieu, sur les périls de ton âme, et comme voleur. »

Ces hommes que l'évêque Adalbéron ne comptait pas, pourtant l'effrayaient. Il pressentait avec douleur une révolution prochaine : « Les mœurs changent, s'écrie-t-il, l'ordre social est ébranlé ! » Il ne se trompait pas ; une révolution commençait qui allait tirer les manants de servitude pour les élever au niveau de ceux qui étaient alors les maîtres du pays. Mais il lui a fallu, à cette révolution, sept cents ans pour réussir.

Autour de chaque château, autour de chaque abbaye des villages s'étaient formés. Quelques-uns, placés dans des conditions favorables, avaient peu à peu grandi et étaient devenus des villes, où l'abbé et le seigneur exerçaient des droits souvent très-onéreux et très-oppresseurs. L'empire romain avait aussi laissé sur le sol de la Gaule un grand nombre de cités que les barbares n'avaient pas détruites. Ces villes restèrent, au milieu de la confusion générale, des foyers d'industrie et de commerce. Le souvenir des anciennes libertés municipales s'y était conservé ; il s'y réveilla avec énergie, quand l'oppression fut arrivée à son comble.

Ce fut vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle que ce mouvement commença au sein des antiques cités et des villes nouvelles. Quelques-unes s'insurgèrent pour obtenir le droit de s'administrer elles-mêmes par des magistrats élus. D'autres, profitant des besoins des nobles, pressés de partir pour la croisade, achetèrent des concessions ; d'autres encore, qui avaient conservé depuis les Romains leur administration locale et élective, firent augmenter leurs privilèges. En un mot, par des

causes diverses, un vif désir de liberté agita alors toutes les villes du nord de la France. Le Mans (1066), puis Cambrai (1076), donnèrent le signal, suivi par Noyon, Beauvais, Saint-Quentin, Laon, Amiens et Soissons, qui toutes arrachèrent à leurs seigneurs des chartes de commune. Louis VI, en lutte avec le même ennemi, la féodalité, seconda par calcul cette insurrection, qui lui assurait des alliés au milieu même des possessions de ceux qu'il combattait. Il confirma huit chartes de commune, c'est-à-dire qu'il accorda la sanction et la garantie royales aux traités de paix conclus entre les vassaux rebelles et leurs seigneurs, ou *chartes de commune*, et qui stipulaient les concessions obtenues par les manants. Cette politique habile donnait tout d'un coup une force immense au petit prince qui portait le titre de roi de France, parce qu'elle le montrait comme le patron de ceux qu'on appela plus tard le tiers état.

Il est vrai que si Louis le Gros favorisa la création de communes sur les terres des seigneurs, il n'en souffrit pas une seule dans ses domaines. Il voulait rester le maître chez lui et le devenir un jour chez ses turbulents vassaux, qui naguère dataient leurs chartes du règne de Dieu, comme s'il n'y avait plus eu de roi de France.

Ces efforts de Louis, pour protéger les faibles et discipliner la société féodale, furent récompensés. Dans sa guerre contre Henri I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, qui pourtant le battit à Brenneville, les milices communales vinrent se ranger autour de son oriflamme; et à la nouvelle d'une attaque projetée par l'empereur d'Allemagne, une armée nombreuse de bourgeois et de vassaux se tint prête à le défendre.

Son influence, même son autorité, s'étendirent jusque dans la France méridionale. Il força le comte d'Auvergne à reconnaître son autorité, et il put, avant de mourir, faire épouser à son fils Louis le Jeune, Éléonore de Guyenne, héritière du Poitou et de l'Aquitaine.

Une circonstance avait favorisé les succès de Louis VI; les plus riches seigneurs avaient épuisé toutes leurs ressources pour aller à la croisade, et beaucoup n'en étaient point revenus. Louis VII commit la faute, contrairement aux conseils de l'abbé Suger, de se mettre à la tête d'une seconde expédition à la terre sainte. Il voulait expier la mort des habitants de Vitry, qu'il avait fait brûler tout vifs dans l'église où ils s'étaient réfugiés, à la suite d'une défaite du comte de Champagne, leur seigneur. On a vu l'issue désastreuse de cette croisade.

Au retour, le roi trouva ses États paisibles, grâce à l'habile administration de son ministre Suger. Mais il commit une autre faute,

celle de répudier sa femme, Éléonore, qui alla porter son duché de Guyenne à Henri Plantagenet, comte d'Anjou, duc de Normandie, et héritier de la couronne d'Angleterre (1152). Lorsque deux ans plus tard, Henri fut entré en possession de son héritage, et qu'il y eut ajouté la Bretagne par le mariage d'un de ses fils avec la fille unique du comte de ce pays, il se trouva maître de presque toute la France occidentale.

Louis VII pouvait trembler pour sa couronne. Mais Henri II, forcé de respecter en lui son suzerain pour obtenir de ses vassaux le même respect, ne l'attaqua point avec toutes ses forces; et Louis put se défendre en soutenant les révoltes continuelles des quatre fils de Henri II contre leur père. L'assassinat de l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket (1170), qui fut canonisé, et les troubles qui suivirent cette mort firent encore une diversion utile au roi de France.

A l'intérieur Louis VII seconda, comme son père, mais déjà avec plus de réserve, le mouvement communal. A Orléans, ville du domaine royal, quelques mouvements des bourgeois furent durement réprimés. L'ordre qu'il fit régner favorisa pourtant les progrès des villes. Sous lui, dit un chroniqueur, un grand nombre de cités furent bâties et d'anciennes agrandies. Il confirma les antiques privilèges de la *hanse*, ou société des marchands de Paris; et le pape Alexandre III posa, en 1163, la première pierre de la cathédrale de cette ville. Louis VII fit couronner, de son vivant, son fils Philippe Auguste, et attacha le privilège du sacre à la cathédrale de Reims. Les *pairs*<sup>1</sup> prirent séance à la cérémonie.

Philippe II monta sur le trône à quatorze ans. Ses proches, ses vassaux crurent avoir bon marché d'un enfant; il les trompa par son activité et sa résolution. Le résultat des guerres qu'il eut à soutenir fut l'acquisition, en 1186, des comtés d'Amiens, de Vermandois et de Valois. L'Artois, qui lui était échu en 1191 par héritage de sa femme, porta jusqu'aux frontières de la Flandre le domaine immédiat de la couronne. Une insurrection des *colereaux*, bandes de brigands qui ravageaient le centre de la France, fut étouffée par les troupes royales, unies aux habitants des communes, et expiée par de cruels supplices.

1. *Pair* signifie égal. Les vassaux directs d'un même seigneur étaient pairs, ou égaux entre eux. On appela plus particulièrement pairs de France les possesseurs des grandes seigneuries qui relevaient directement de la couronne. Leur nombre fut fixé, sous Louis VII, à douze: les ducs de Bourgogne, de Normandie et de Guyenne, les comtes de Champagne, de Flandre et de Toulouse, l'archevêque de Reims, et les évêques de Laon, Noyon, Châlons, Beauvais et Langres.

Philippe, comme son père, entreprit une croisade avec Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre (1190). Au siège de Saint-Jean d'Acre, la mésintelligence éclata entre les deux rois. Philippe, éclipsé par son brillant rival, se hâta de regagner la France pour y travailler à la ruine de la trop puissante maison d'Angleterre. Il s'entendit avec un frère que Richard avait laissé, Jean sans Terre, espérant tous deux partager ses dépouilles. Mais Richard s'échappa d'une prison où l'empereur d'Allemagne l'avait retenu contre toute foi, et se fut sans doute cruellement vengé, s'il n'avait été tué au siège d'un château du Limousin.

Le frère du Cœur de Lion lui succéda (1199). Le roi de France, aussitôt devenu l'ennemi de son ancien allié, soutint contre lui un prétendant, le jeune Arthur, fils d'un frère aîné de Jean sans Terre; et, lorsque Jean eut poignardé celui-ci de sa propre main, Philippe cita le meurtrier à comparaître par-devant les douze grands vassaux de la couronne ou pairs du royaume. Sur son refus, il confisqua ses fiefs, la Normandie, l'Anjou, la Touraine et le Poitou. Jean ne conserva que la Guyenne (1203-1204).

Jean forma une vaste coalition avec l'empereur d'Allemagne, Othon IV, les comtes de Flandre et de Boulogne, et tous les princes des Pays-Bas. Mais la France se leva pour repousser l'invasion étrangère. Le fils du roi, Louis, alla faire tête au roi anglais dans le Poitou; et Philippe, avec le restant de la chevalerie et les milices des communes du nord, remporta à Bouvines, sur la Marcq, entre Lille et Tournai (27 juillet 1214), une victoire complète.

La nation signala encore, sous ce règne, son activité guerrière par deux grandes entreprises : la quatrième croisade qui changea l'empire grec en empire français, et la guerre contre les Albigeois, qui rattacha à la France les indociles populations du midi. Philippe ne prit part ni à l'une ni à l'autre expédition. Il laissa les nobles user leurs ressources et leur turbulence dans ces guerres qui profitaient doublement à la France, et par l'ordre qu'elles permettaient d'établir dans le royaume et par la gloire dont elles couvraient au loin son nom.

La croisade contre les albigeois fut plus directement profitable que celle de Constantinople. Le midi de la France s'était depuis longtemps séparé du nord. Il avait une autre langue, d'autres mœurs; le commerce y avait amené l'aisance parmi les bourgeois, le luxe parmi les seigneurs; mais dans ces cours brillantes, qu'animaient les chants des troubadours, les doctrines religieuses étaient aussi légèrement traitées que les mœurs. L'hérésie perçait de toutes parts. Le pape Innocent III organisa contre elle l'inqui-

sition, tribunal qui a immolé d'innombrables victimes humaines : nos mœurs et nos idées en rendent heureusement le retour impossible.

L'inquisition ayant elle-même échoué, le pape fit prêcher une croisade. Les chevaliers du nord de la France, grossiers et barbares à côté de ceux du midi, saisirent l'occasion de se venger d'une supériorité odieuse. Ils s'enrôlèrent en foule dans l'espoir de piller les riches cités dont on leur avait dit tant de merveilles. Un comte des environs de Paris, Simon de Montfort, était leur chef. La guerre fut sans pitié. A Béziers, quinze mille personnes furent égorgées. Partout ailleurs, il en fut ainsi. Le puissant comte de Toulouse, les vicomtes de Narbonne et de Béziers furent dépossédés (1209); le roi d'Aragon, venu à leur secours, fut tué à la bataille de Muret (1213). Le légat du saint-siège offrit leurs fiefs aux puissants barons qui avaient fait cette croisade; ils refusèrent de prendre ce bien taché de sang. Le légat les donna à Simon de Montfort, et déclara que les veuves des hérétiques possédant des fiefs nobles ne pourraient épouser que des Français durant les dix années qui allaient suivre. La civilisation du midi, étouffée par ces rudes mains, périt. La gaie science, comme les troubadours appelaient la poésie, ne pouvait plus chanter sur tant de ruines sanglantes.

Dans leurs misères, les gens de la langue d'oc se souvinrent du roi de France. Montpellier se donna à lui, et Philippe envoya son fils Louis leur montrer la bannière de France. Louis y retourna une seconde fois après la mort de Simon de Montfort, tué devant Toulouse; et le fils du comte, Amaury de Montfort, offrit au roi de lui céder les conquêtes de son père, qu'il ne pouvait plus défendre contre l'universelle réprobation de ses nouveaux sujets. Philippe, alors sur le bord de la tombe, repoussa cette offre, qui fut acceptée cinq ans plus tard. Peu après, le roi Jean sans Terre, se trouvant en guerre avec ses barons, qui lui avaient imposé la grande charte (1215), et, s'étant fait relever de son serment par le pape Innocent III, ceux-ci appelèrent à leur aide, malgré les menaces d'excommunication du pape, Louis, neveu de Jean, par sa femme Blanche de Castille. Philippe Auguste feignit de s'y opposer; en 1216, Louis débarqua en Angleterre, malgré une excommunication du pape. Sur ces entrefaites, le roi Jean mourut laissant pour successeur un enfant, Henri III. Les barons comprirent que mieux valait pour leur cause ce roi enfant qu'un prince étranger peu disposé sans doute à respecter, après la victoire, leurs privilèges, et qui serait au besoin aidé des forces de la France. Louis fut donc peu à peu abandonné et contraint de revenir en France en 1217.

Philippe Auguste avait glorieusement rempli son règne de quarante-trois ans. Le domaine royal doublé par l'acquisition du Vermandois, de l'Artois, de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, du Poitou et d'une partie de l'Auvergne, et pour la première fois soumis à une organisation régulière par la division en *bailliages et prévôtés*, la féodalité attaquée dans un de ses plus ruineux privilèges, le droit de guerre privée, par l'établissement de la *quarantaine le roi*<sup>1</sup>, Paris embelli, pavé, ceint d'une muraille et surveillé par une meilleure police, le Louvre commencé, l'université de Paris<sup>2</sup> constituée avec de grands privilèges et les Archives fondées, l'autorité de la cour des pairs consacrée par un grand exemple, enfin la royauté apparaissant de nouveau comme pouvoir législateur, et les ordonnances reprenant le caractère de généralité pour tout l'État : tels sont les actes de Philippe Auguste. Il avait mis la royauté hors de tutelle, au grand profit de l'ordre, de l'industrie, du commerce, qu'il encouragea, c'est-à-dire au profit d'elle-même et du peuple.

Ce glorieux prince avait cependant encouru les censures de Rome en répudiant Ingeburge de Danemark (1194), pour épouser Agnès de Méranie. Mais Ingeburge en appela au pape Innocent III, qui lança l'interdit sur son royaume. Le roi, après avoir essayé de résister, dut enfin plier devant le mécontentement universel qui menaçait sa couronne ; il renvoya Agnès de Méranie et reprit Ingeburge.

Philippe céda, et eut raison ; dans une autre circonstance il résista et eut raison encore ; c'était en 1203. Il envahissait les fiefs que Jean avait perdus par sa félonie. Innocent III le menaça des anathèmes de l'Église s'il allait plus avant, Philippe s'assura du concours de ses grands vassaux, et se fit donner par écrit l'engagement, qu'ils prirent, de le soutenir dans cette cause envers et contre tous, même contre le seigneur pape, puis continua son entreprise.

Dans ces deux circonstances, le pape et le roi font tour à tour appel à l'opinion publique et au bon droit ; l'un en intéressant le peuple à la cause de la moralité, l'autre en intéressant les barons aux légitimes prérogatives de la couronne. C'est un progrès, et on voit

1. C'était une trêve forcée de quarante jours entre le meurtrier et l'injure reçue, et la vengeance qu'en tiraient les offensés. Dans l'intervalle, les passions s'apaisaient, le roi pouvait intervenir et justice être faite.

2. Elle s'appelait l'étude de Paris et ne prit le nom d'université que vers l'an 1250. En 1211, le pape Alexandre IV chargea un cardinal et les archevêques de Rouen et de Reims de dresser les règlements qui lui furent donnés. Les élèves et les professeurs de l'université de Paris n'étaient justiciables que du tribunal ecclésiastique.

que nous commençons à sortir des temps où la force seule régnait.

Philippe Auguste était mort à Mantes le 14 juillet 1223, âgé seulement de cinquante-neuf ans. Le règne de son fils ne fut que la continuation du sien. Louis VIII avait été un instant, du vivant de son père, proclamé roi d'Angleterre dans Londres par les barons révoltés contre Jean sans Terre, et deux fois il s'était croisé contre les Albigeois. Devenu roi, il poursuivit ces deux guerres. Sur les Anglais, il conquit ce que Philippe Auguste n'avait pas pris du Poitou, l'Aunis, et la Rochelle, Limoges, Périgueux ; dans la langue d'oc, il alla prendre Avignon. Le pays depuis le Rhône jusqu'à quatre lieues de Toulouse lui fit soumission ; et il mit des sénéchaux ou des baillis à Beaucaire, à Carcassonne et à Béziers. Tout le midi, à l'ouest du Rhône, moins la Guyenne et Toulouse, reconnaissait l'autorité royale. Il n'y avait plus deux Frances ; l'œuvre de l'unité territoriale avançait. — Louis VIII mourut au retour de cette expédition, à l'âge de trente-neuf ans, au château de Montpensier, en Auvergne. Il avait, en 1224, affranchi tous les serfs du fief d'Étampes. Ces affranchissements se multiplieront jusqu'à Louis X, qui déclarera qu'il ne devrait pas y avoir de serfs en France. Cependant les derniers ne seront libérés que par Louis XVI.

---

### XXXII.

SAINT LOUIS ; SES GUERRES CONTRE LES BARONS ET CONTRE LES ANGLAIS. — SES DEUX CROISADES. — SES TRAVAUX LÉGISLATIFS. — COUPS PORTÉS PAR SAINT LOUIS À LA FÉODALITÉ. — PROGRÈS DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS. — PREMIERS GRANDS MONUMENTS DE LA PROSE FRANÇAISE. — VILLEHARDOUIN ET JOINVILLE. — TROUBADOURS ET TROUVÈRES. — UNIVERSITÉS. — ARCHITECTURE OGIVALE (1226-1270). — LES ORDRES MENDIANTS.

Depuis plus d'un siècle, l'épée de la royauté, qui était celle de la France, était vaillamment portée. Mais le fils de Louis VIII était un enfant de onze ans. Une coalition de grands vassaux se forma aussitôt pour profiter de sa minorité. La régente Blanche de Castille, sa mère, joignait heureusement l'habileté au courage. Elle gagna un des confédérés, le puissant comte de Champagne, Thibaut, puis le sauva avec l'armée royale des attaques de ses anciens alliés. En reconnaissance de ce service, elle obtint de Thibaut, devenu, par héri-

tage, roi de Navarre, les importants comtés de Blois, de Chartres et de Sancerre. Un traité signé en 1228 assura à un frère du roi la succession du comte de Toulouse, et un mariage ménagé entre un second frère de saint Louis et l'héritière de la Provence prépara pour une autre époque la réunion de ce pays à la France. Déjà des sénéchaux royaux étaient établis à Beaucaire et à Carcassonne, de sorte que le roi se trouvait maintenant maître par lui-même ou par ses frères d'une grande partie du midi de la France.

Jusqu'à sa guerre contre les Anglais, on voit peu agir saint Louis. Mais en 1244, l'empereur Frédéric II ayant retenu des prélats français qui se rendaient à Rome pour un concile, saint Louis réclama avec fermeté leur mise en liberté. L'empereur relâcha ses prisonniers. Quelque temps auparavant, Louis avait refusé de recevoir, pour lui-même et pour un de ses frères, la couronne impériale de Frédéric II, que le pape lui offrait.

Cet homme, qui parlait si fermement, agit de même quand il fut forcé de prendre les armes. Attaqué en 1242 par les Anglais, qui favorisèrent la révolte de quelques-uns de ses barons, saint Louis les battit à Taillebourg et à Saintes. Il eût pu les chasser de France. Par scrupule de conscience, il leur laissa, en vertu d'un traité qui ne fut signé qu'en 1258, à son retour de la croisade, le duché de Guyenne, c'est-à-dire Bordeaux, Limoges, Périgueux, Cahors, Agen, la Saintonge au sud de la Charente, et la Gascogne, à charge d'hommage envers la couronne.

Durant une maladie, saint Louis fit vœu d'aller en terre sainte. Sa mère et ses conseillers combattirent en vain cette résolution imprudente. Il s'embarqua à Aigues-Mortes, et partit pour l'Égypte. Il prit Damiette en 1249, mais fut vaincu et fait prisonnier à la bataille de Mansourah. Il honora sa captivité par son courage et inspira à ses ennemis même le respect par ses vertus. Relâché moyennant rançon, il passa en Palestine, où il resta trois années à réparer les fortifications des places que les chrétiens occupaient encore. La mort de sa mère le rappela en France en 1252, et il s'occupa dès lors de l'administration du royaume.

La féodalité conservait encore d'immenses prérogatives, saint Louis les attaqua au nom de la justice et de la religion. Les *établissements* rédigés par Étienne Boileau, prévôt des marchands, réglèrent par des lois l'administration des domaines de la couronne. La *quarantaine le roi*, qu'on attribue aussi à Philippe Auguste, interdit les guerres privées en ne permettant de prendre les armes que quarante jours après l'injure reçue. Le *duel judiciaire* fut défendu dans les domaines du roi, et les *batailles en justice* firent place aux preuves

par témoin, et aux procédures par écrit. Elles furent rédigées par des légistes et des procureurs sortis du peuple, qui combattirent les coutumes féodales avec des lois tirées surtout du droit romain. Saint Louis l'avait autorisée dans le Languedoc comme loi municipale. Les *appels* et les *cas royaux* multipliés placèrent les justices féodales dans la dépendance de la justice royale que rendaient primitivement les nobles formant la cour du roi. Les barons ignorants reculant devant les procédures écrites, cédèrent la place aux conseillers clercs, à des roturiers qui entrèrent dans la *cour du roi*, et finirent bientôt par former le *parlement*. Des commissaires royaux furent envoyés dans les provinces, comme sous Charlemagne. Les fonctions judiciaires furent séparées des fonctions financières; de sages ordonnances réglèrent l'administration; les monnaies furent réformées; celles des seigneurs n'eurent cours que dans leurs terres, celles du roi eurent cours partout. Il y eut une police des arts et métiers. Le capitulaire de Charlemagne, qui obligeait les seigneurs prenant péage à garantir la sûreté des routes depuis le soleil levant jusqu'au soleil couchant, renouvelé par saint Louis, rendit la sécurité au commerce. La sollicitude du saint roi pour le bien général fut vive et soutenue. La tradition populaire le montre encore rendant lui-même la justice au pied d'un chêne de Vincennes. Ni le rang ni la naissance ne furent, à ses yeux, une excuse; et Charles d'Anjou, son propre frère, dut restituer un bien qu'il avait forcé son possesseur à lui vendre.

Cette réputation d'équité du bon roi était si bien assise que les barons anglais, soulevés contre leur prince, prirent Louis pour arbitre de leurs différends; exemple suivi par les comtes de Bar et de Luxembourg. Mais pour les hérétiques, il ne se croyait plus tenu de suivre les inspirations de son cœur. Il punissait les blasphémateurs en leur faisant percer la langue avec un fer rouge.

La *pragmatique sanction*, établie par saint Louis, fut la première base des libertés de l'Église gallicane à l'égard du saint-siège. Les impositions que la cour de Rome pouvait mettre sur les Églises de France y étaient restreintes aux *nécessités urgentes*. Quant aux communes, Louis confirma un grand nombre de chartes et en corrigea quelques autres; il favorisa de préférence la transformation des communes en villes royales, celles-ci dépendantes et surveillées par le pouvoir suprême, tout en ayant à l'intérieur leurs chefs choisis par elles-mêmes dans de libres élections.

En l'année 1270, saint Louis entreprit une seconde croisade, où son fidèle Joinville refusa cette fois de le suivre. Elle fut dirigée contre Tunis. Le roi mourut de la peste sous les murs de la place

avec la plus grande partie de son armée. Il voulut rendre le dernier soupir sur un lit de cendres.

Des Français avaient encore fait sous ce prince une grande expédition sans le concours de la royauté. Charles d'Anjou, comte de Provence, appelé par le pape contre le roi Manfred, fils de l'empereur Frédéric II, avait conquis en 1266 le royaume de Naples. Mais les Latins avaient, cinq ans plus tôt, perdu Constantinople où les Grecs étaient rentrés.

Saint Louis avait fondé l'hospice des *Quinze-Vingts* pour trois cents chevaliers aveugles de la croisade, plusieurs hôtels-Dieu, la chapelle de Vincennes et la *Sainte-Chapelle* que nous admirons encore à Paris, dont Pierre de Montereau fut l'architecte, et où l'on conserva la couronne d'épines que les Vénitiens avaient cédée au roi. Son confesseur, Robert de Sorbon, fonda la *Sorbonne* qui devint une faculté de théologie célèbre dans toute la chrétienté.

Un signe que la nation française sortait, au XIII<sup>e</sup> siècle, des limbes du moyen âge, c'est que son idiome se dégagait enfin des formes latines pour prendre son vrai caractère. Le français devenait la langue des légistes et des lois. Villehardouin, l'historien de la quatrième croisade, et Joinville, le biographe de saint Louis, l'avaient déjà écrit, et nous lisons encore leurs histoires. Le Vénitien Brunetto Latini, traduisant en français une chronique de son pays, en 1275, s'excusait de le faire en disant que la langue française « court parmi le monde et est plus délectable à ouïr et à lire que nulle autre. »

La langue d'oc qu'avaient illustrée, au XII<sup>e</sup> siècle, de célèbres troubadours comme Bernard de Ventadour, Bertrand de Born et Richard Cœur de Lion, par leurs sirventes et leurs tensons ; qui avait brillé aussi dans les cours d'amours, s'était tue depuis que la croisade des albigeois avait noyé dans le sang la civilisation de ces belles provinces. Mais au nord de la Loire, les *trouvères*, Robert Wace, Chrétien de Troyes, Marie de France, Thibaut, le puissant comte de Champagne, chantaient dans les châteaux et aux cours des princes des vers écrits dans la langue d'oïl. C'étaient pour les nobles d'interminables poèmes sur les fabuleux exploits des chevaliers de la Table ronde, ou des douze pairs de Charlemagne, pour les bourgeois, des fabliaux, des contes hardis, des satires où le clerc et le noble étaient déjà peu ménagés, comme dans le fameux poème du *Renard*, et dans le populaire *Roman de la Rose*, de Guillaume de Lorris et de Jehan de Meung.

De nombreuses écoles furent fondées, d'abord dans les monastères, puis dans de grandes villes comme Paris, Angers, Orléans,

Toulouse, Montpellier, sous le nom d'universités, formant corporations, avec des privilèges très-étendus.

L'université de Paris, dont les statuts datent de 1215, voyait accourir à elle des étudiants de tout pays, car on y parlait le latin, la langue universelle du moyen âge. Elle comptait jusqu'à quinze ou vingt mille écoliers qui n'étaient point soumis à l'autorité des magistrats de la ville, qu'on ne pouvait arrêter pour dettes et qui bien souvent troublaient la cité de leurs querelles ou de leurs débauches. Elle était divisée en quatre facultés : de théologie, de décret ou de droit canon, de médecine et des arts ; la dernière enseignait la grammaire, la rhétorique et la philosophie, c'était le *trivium* ; de plus le *quadrivium*, ou l'arithmétique, la géométrie, la musique, l'astronomie. Le droit romain était étudié principalement à Orléans ; la médecine à Montpellier. La faculté des arts élisait le recteur, auquel les autres facultés obéissaient. Ces universités sécularisèrent la science qui, depuis la chute de l'empire romain, était restée aux mains du clergé et n'était donnée qu'à ses membres seuls. L'université de Paris, malgré son surnom de *filie aînée des rois* et de *citadelle de la foi catholique*, aura bientôt, dans toute la chrétienté, une autorité morale assez grande pour forcer, plus d'une fois, les rois et les papes à compter avec elle.

Les arts aussi se réveillèrent dans ces deux siècles qui virent une première *renaissance*. L'architecture ogivale éleva ces montagnes de pierres ciselées à jour, les cathédrales gothiques de Paris, de Rouen, d'Amiens, de Chartres, de Bourges, de Reims, qui ont toutes une imposante grandeur. Une statuaire grossière, mais naïve, décorait les portails, et la peinture sur verre avait, pour produire de magnifiques effets dans les vitrages, des secrets que nous venons à peine de retrouver. Les peintres en miniature qui décoraient les missels et les livres d'heures nous ont aussi laissé de délicieux chefs-d'œuvre.

Le XIII<sup>e</sup> siècle vit une importante nouveauté dans l'Église, la création des ordres mendiants qui, au lieu de s'astreindre à la règle laborieuse de saint Benoît, communément suivie jusqu'alors, durent vivre d'aumônes, et qui, en vivant au milieu de la foule, en portant l'Évangile au milieu des pauvres, acquirent sur le peuple une influence immense. Les principaux ordres mendiants furent l'ordre des franciscains ou frères mineurs, institué en 1223 par saint François d'Assise, qui produisit Duns Scot, le *docteur subtil* et le rival de saint Thomas, et qui donna naissance aux récollets, aux cordeliers et aux capucins ; l'ordre des dominicains, fondé par l'espagnol saint Dominique, à Toulouse, en 1216, qui reçut tout particulièrement la mission de convertir les hérétiques, et en 1229 exerça les fonctions

inquisitoriales. Cet ordre porta en France le nom de jacobins, parce que son premier couvent fut bâti dans la rue saint Jacques; saint Thomas et Albert le Grand sortirent de son sein. Les carmes et les augustins sont du même siècle.

## XXXIII.

PHILIPPE III ET PHILIPPE IV. — GUERRES AVEC L'ARAGON, LA FLANDRE ET L'ANGLETERRE. — LUTTE AVEC BONIFACE VIII. — COMMENCEMENTS D'UNE ADMINISTRATION RÉGULIÈRE. — PÉNURIE DU TRÉSOR; EXACTIONS POUR LE REMPLIR. — CONdamnATION DES TEMPLIERS. — PREMIERS ÉTATS GÉNÉRAUX. — LE PARLEMENT. — FIN DE LA DESCENDANCE DIRECTE DE HUGUES CAPET. — LA LOI SALIQUE (1270-1328).

Le fils aîné de saint Louis, Philippe III, rapporta de Tunis le corps de son père. Sous ce prince, la royauté réunit à son domaine le Valois, le Poitou, le comté de Toulouse et le comtat Venaissin, que Philippe abandonna au pape avec la moitié d'Avignon. Le comte de Foix, réduit à l'obéissance, dut céder une partie de ses domaines, et l'héritière du royaume de Navarre épousa le fils du roi de France. Les Siciliens s'étant révoltés contre leur roi Charles d'Anjou, oncle de Philippe III, avaient, le jour de Pâques, pendant les vêpres, massacré tous les Français, résidant dans l'île (1282). Le roi d'Aragon, son père, les avait soutenus. Pour le punir, Philippe III franchit les Pyrénées, envahit la Catalogne, et prit Girone. Il mourut au retour (1285).

Une ordonnance de Philippe III obligea les avocats des justices royales à jurer tous les ans qu'ils ne défendraient que des causes justes. Le premier exemple d'un roturier fait noble par le roi se trouve dans les lettres d'anoblissement accordées par Philippe III à son argentier Raoul, en 1272.

Philippe IV, surnommé le Bel, roi à l'âge de dix-sept ans, termina par des traités ces guerres extérieures, et par son mariage avec l'héritière de la Navarre et de la Champagne, réunit ces vastes domaines à sa couronne. Il confisqua ensuite la Marche et l'Angoumois et maria son deuxième fils à l'héritière de la Franche-Comté. Mais de puissants vassaux restaient encore, le duc de Bretagne, le comte de Flandre, et surtout le duc de Guyenne, qui était en même temps roi d'Angleterre. Édouard I<sup>er</sup> était trop occupé dans son île pour passer sur le continent; l'armée royale fit de rapides progrès en Guyenne; une flotte française alla même piller Douvres; une autre armée, con-

duite par le roi en personne, entra en Flandre et battit à Furnes (1297) les Flamands, alliés du roi d'Angleterre. L'intervention du pape Boniface VIII amena, entre les deux rois, une paix qui fut scellée par un mariage. Une fille de Philippe le Bel épousa le fils d'Édouard I<sup>er</sup>, et porta, dans la maison d'Angleterre, des droits à la couronne de France, qu'Édouard III fera bientôt valoir (1299).

Par cette paix, les deux rois se livraient leurs alliés, Philippe les Écossais, Édouard le comte de Flandre. Le comte, effrayé, vint se remettre lui-même aux mains de Philippe, et la Flandre fut réunie au domaine. Mais les exactions du gouverneur, Jacques de Châtillon, excitèrent une révolte, et la fleur de la chevalerie française périt à Courtrai (1302). Philippe le Bel prit sa revanche à Mons-en-Puelle, en 1304, mais il n'en fut pas moins contraint d'évacuer la Flandre. La chevalerie reculait devant des artisans et des bourgeois.

Les différends de Philippe le Bel avec Boniface VIII avaient commencé en 1296, au sujet des impôts mis par le roi sur les églises de France. Un moment apaisée, la querelle se ranima par l'intervention hautaine du pontife dans les affaires intérieures du pays. Un de ses légats, Bernard Saisset, évêque de Pamiers, brava le roi en face. Le roi fit arrêter l'évêque et demanda à l'archevêque de Narbonne, son métropolitain, sa dégradation canonique. Celui-ci en référa au pape, qui lança la bulle *Ausculat, fili*<sup>1</sup>, dans laquelle il lui reprocha d'accabler son peuple, clercs et laïques, d'exactions, d'altérer la monnaie, d'empiéter sur la juridiction ecclésiastique, etc., et laissa entrevoir cette prétention, qu'il y avait dans le royaume un pouvoir placé au-dessus du roi, celui du saint-siège. Philippe fit brûler publiquement la bulle du pontife, et appela autour de lui les députés des états généraux divisés en trois ordres : le clergé, la noblesse et la bourgeoisie, ou tiers état (10 avril 1302). Il les convoqua encore l'année suivante; et, se confiant au ferme appui qu'il trouva dans ces représentants du pays, il poursuivit la lutte à outrance. Le pape s'appréta à le déposer, mais un agent du roi, Guillaume de Nogaret, dont le grand-père avait été brûlé comme Albigeois, vint en Italie s'entendre avec Sciarra Colonna, noble romain, mortel ennemi du pape, et le saisit dans sa ville natale d'Anagni pour le conduire devant un concile convoqué à Lyon. Le pape fut délivré par les habitants; mais il mourut de honte et de colère à la suite des indignes affronts qu'il avait subis.

La royauté française était, sous Philippe le Bel, à une époque de transformation qui la rendait nécessairement tracassière et oppres-

1. Les bulles des pontifes sont désignées par leurs premiers mots.

sive. Au lieu de quatre ou cinq villes, le domaine royal comprenait maintenant les deux tiers de la France, il fallait des baillis, des sénéchaux, des prévôts pour maintenir l'ordre et faire exécuter les lois, des tabellions pour légaliser les actes, des juges pour la justice, des conseillers pour le gouvernement. Les six premiers Capétiens n'avaient pas rendu une seule ordonnance générale : il nous en reste, pour le seul règne de Philippe le Bel, cinquante-six, empreintes souvent d'un esprit despotique et fiscal. Une de ces ordonnances interdisait les guerres privées et les duels judiciaires pendant les guerres du roi : c'était désarmer la féodalité. Une autre décida que l'apanage ou terre donnée par le roi à un de ses fils, retournerait à la couronne à défaut d'héritiers mâles. L'ordonnance de 1298 abolit toute servitude de corps dans la sénéchaussée de Toulouse et d'Albigeois, à condition d'une légère redevance annuelle. Tous les gens qui faisaient observer ces ordonnances voulaient être payés de leurs soins, de leurs peines. La guerre, au lieu de se faire à courte distance, était aux Pyrénées, sur la Garonne, sur l'Escaut. Au lieu d'un combat, c'était une campagne. Les troupes féodales devenaient insuffisantes. Pour les garder sous le drapeau au delà du terme fixé par les conditions de leur tenure, le roi leur offrait une solde, et, au besoin, il enrôlait des mercenaires, même étrangers, gens plus sûrs et d'un service plus exact; ainsi pour la guerre de Flandre il fallut seize galères génoises.

Les progrès de l'industrie, du commerce et des arts avaient développé le luxe et rendaient la vie plus coûteuse, surtout à la cour. Les dépenses croissaient et les impôts restaient les mêmes; Philippe le Bel, toujours à court d'argent, dut, pour trouver des ressources, recourir à des moyens ruineux pour les peuples, et même peu profitables au gouvernement, comme la spoliation des banquiers, des juifs et des Lombards, ce qui fit cacher l'argent; la fausse monnaie, qui rendit le commerce impossible; les lois somptuaires, qui ruinèrent l'industrie; les impôts, qui soulevèrent les Flamands, le clergé et Boniface VIII, et la destruction de l'ordre du Temple pour s'approprier ses richesses, qui attacha un souvenir sanglant à son nom. Un seul moyen fut honnête et bon, il vendit la liberté à beaucoup de serfs de ses domaines, et convertit ses droits en redevances pécuniaires.

Nous avons nommé les templiers. Après la mort de Benoît XI, successeur de Boniface VIII, Philippe le Bel avait offert à l'archevêque de Bordeaux, Bertrand de Goth, de le faire pape, en lui imposant cinq conditions qu'il lui désigna, plus une sixième qu'il se réservait de lui faire connaître un jour. Ce pape, qui fut Clément V, abandonna Rome et vint se fixer à Avignon. Philippe réclama en 1307 l'exécution de

la sixième condition : ce n'était rien moins que la destruction de l'ordre militaire des templiers. Les richesses de ces moines guerriers, maintenant inutiles puisqu'ils ne les dépensaient plus en armements contre les infidèles, avaient tenté l'avidité du roi, toujours à court d'argent, et leur puissance offusquait son despotisme. Il oublia que dans leur forteresse du Temple, à Paris, il avait trouvé un sûr asile dans une émeute des Parisiens. Dans le trésor de l'ordre, il y avait cent cinquante mille florins d'or, en ne comptant ni l'argent, ni les vases précieux. Dans la nuit du 12 au 13 octobre, les chevaliers du Temple, arrêtés à l'improviste par toute la France, n'eurent le temps ni de résister, ni de se concerter; ils furent torturés, puis traduits par Philippe devant des commissions judiciaires, sous les imputations les plus odieuses et condamnés à mort; ils n'étaient sans doute coupables que d'un grand relâchement de mœurs. Le pape prononça au concile de Vienn la dissolution de l'ordre dans toute la chrétienté; le fisc royal s'empara de tout l'argent trouvé dans la maison du Temple, des deux tiers des biens meubles et des dettes actives et d'un nombre considérable de domaines. Le grand maître, Jacques de Molay, fut brûlé vif avec cinquante-six chevaliers. La même année (1313), Clément V mourut et le roi le suivit au tombeau l'année suivante (1314).

Le domaine royal s'était agrandi, sous ce règne, du comté de la Marche, de l'Angoumois, de la Champagne, de la Franche-Comté, d'une portion de la Flandre (Lille, Douai et Orchies), du Quercy, de la grande ville de Lyon et d'une partie de Montpellier.

Mais le fait le plus important de l'administration de ce prince fut la convocation des états généraux, composés de députés des trois ordres. S'il y a eu, en effet, de la noblesse et des communes partout, il n'y a eu de tiers état qu'en France. Ce fut le plus despotique de nos rois qui révéla au peuple ses droits et son avenir. Amené par sa violence même en face d'un grand péril, il dut appeler autour de lui, pour s'en couvrir, les députés de la nation. En discutant devant eux les prérogatives de sa couronne et celles de la tiare, il reconnaissait implicitement le vieux droit de la souveraineté nationale, si fort obscurci et oublié depuis des siècles. Philippe IV ne demandait rien sans doute qu'il ne fût sûr d'avance d'obtenir. Mais ces hommes qui, en 1302, luttent pour le roi contre le pape; qui, en 1317, disposeront de la couronne, s'enhardiront plus tard jusqu'à vouloir porter la main sur cette couronne même.

L'organisation du parlement, confuse sous saint Louis, fut précisée sous Philippe le Bel. Il dut le réunir à Paris deux fois l'an, pendant deux mois. Les rois allaient se servir de cette cour

souveraine de justice pour amener la France sous leur autorité absolue.

Sous Louis X (1314-1316) dit le Hutin, fils aîné de Philippe le Bel, se manifesta une vive réaction féodale. Enguerrand de Marigny, le ministre des finances du dernier roi, fut pendu; Raoul de Presle, avocat général, torturé; Nogaret ruiné, et les nobles de plusieurs provinces se firent rendre les privilèges dont ils avaient été dépouillés. Mais en même temps Louis X, pour se procurer quelque argent, fit cette déclaration solennelle, que tous les Français étant naturellement libres, les serfs du domaine royal pourraient se racheter. Il mourut laissant une fille et un fils posthume, Jean, qui ne vécut pas. Les états généraux appliquèrent à la couronne de France la règle de succession anciennement établie pour les terres saliques : la fille de Louis X fut exclue du trône, et son oncle Philippe V fut proclamé roi (1316). Les filles de ce prince furent également exclues du trône à sa mort, arrivée en 1322. Il avait convoqué trois fois les états généraux, dont la périodicité semblait ainsi devoir bientôt s'établir, exclus les gens d'Église du parlement, persécuté les juifs et cherché à établir l'unité de monnaies, de poids et de mesures, « afin que le peuple marchandast plus seurement; » enfin il avait rendu, sur l'administration des finances, plusieurs ordonnances montrant un remarquable esprit d'ordre et d'économie, et donné à des roturiers des titres de noblesse.

Charles IV, son frère, publia divers règlements relatifs au commerce, et donna un grand exemple de juste sévérité en faisant pendre, malgré les supplications de la noblesse et l'intervention du pape, oncle du coupable, le baron de l'Île en Jourdain, convaincu de plusieurs crimes. Au dehors, il favorisa en Angleterre la révolution qui précipita du trône Édouard II, faillit ceindre la couronne impériale d'Allemagne, et mourut dans la fleur de l'âge, à trente-quatre ans, en 1328.

La loi salique, interprétée, trois fois en douze ans, contrairement au droit des femmes, appela au trône, après l'extinction des Capétiens directs, Philippe de Valois, fils de Charles de Valois, frère de Philippe le Bel.

## XXXIV.

PREMIÈRE PARTIE DE LA GUERRE DE CENT ANS ENTRE L'ANGLETERRE ET LA FRANCE. — ÉDOUARD III ET LE PRINCE NOIR; PHILIPPE VI ET JEAN. — GUERRE DE FLANDRE ET DE BRETAGNE. — BATAILLES DE CRÉCY ET DE POITIERS.

Aussitôt après la mort de Charles IV le Bel, Édouard III, roi d'Angleterre, revendiqua la couronne comme petit-fils de Philippe le Bel par sa mère Isabelle; mais les troubles intérieurs de l'Angleterre l'obligèrent à reconnaître les droits de Philippe VI, auquel il fit hommage pour son duché de Guyenne. Bientôt le comte de Flandre, Louis de Nevers, implora l'appui du nouveau roi, son suzerain, contre les Flamands révoltés. Philippe marcha contre eux et les battit à Cassel, en 1328. La guerre ne tarda pas à éclater avec l'Angleterre. Philippe VI avait aidé les Écossais, en guerre contre Édouard III; Édouard III avait donné asile à Robert d'Artois, prince du sang français, qui s'était sauvé de France pour échapper au châtement de ses crimes. Édouard trouva promptement un prétexte pour prendre les armes.

Les Flamands étaient alors le peuple le plus industrieux, le plus riche et le plus libre de l'Europe. Le comte Louis de Nevers, toujours en besoin d'argent, viola leurs privilèges pour s'en procurer et punit cruellement toute résistance. Les draps de Flandre étaient fabriqués avec de la laine d'Angleterre, de sorte que si le comte était Français de cœur, les Flamands étaient Anglais d'intérêt. En 1337, ils chassèrent leur comte, et leur chef populaire, le brasseur Arteweld, invoqua aussitôt l'appui d'Édouard III, en lui donnant le funeste conseil de prendre le titre de roi de France.

La guerre commencée en 1337, du côté de la Flandre, languit plusieurs années. Les Français, vaincus au combat naval de l'Écluse, par l'impéritie de leurs amiraux, qui n'avaient jamais vu la mer, furent vainqueurs à Saint-Omer, et Édouard échoua au siège de Tournai. Une trêve interrompit pour quelque temps la guerre directe entre les deux rois.

En 1344, les hostilités se ranimèrent en Bretagne, où les deux rois soutinrent chacun un candidat différent au trône ducal, vacant par la mort du duc Jean III, qui ne laissait pas d'enfants. Un arrêt du parlement de France avait donné gain de cause à Charles de Blois, neveu du roi Philippe, qui avait épousé Jeanne de Penthièvre, nièce